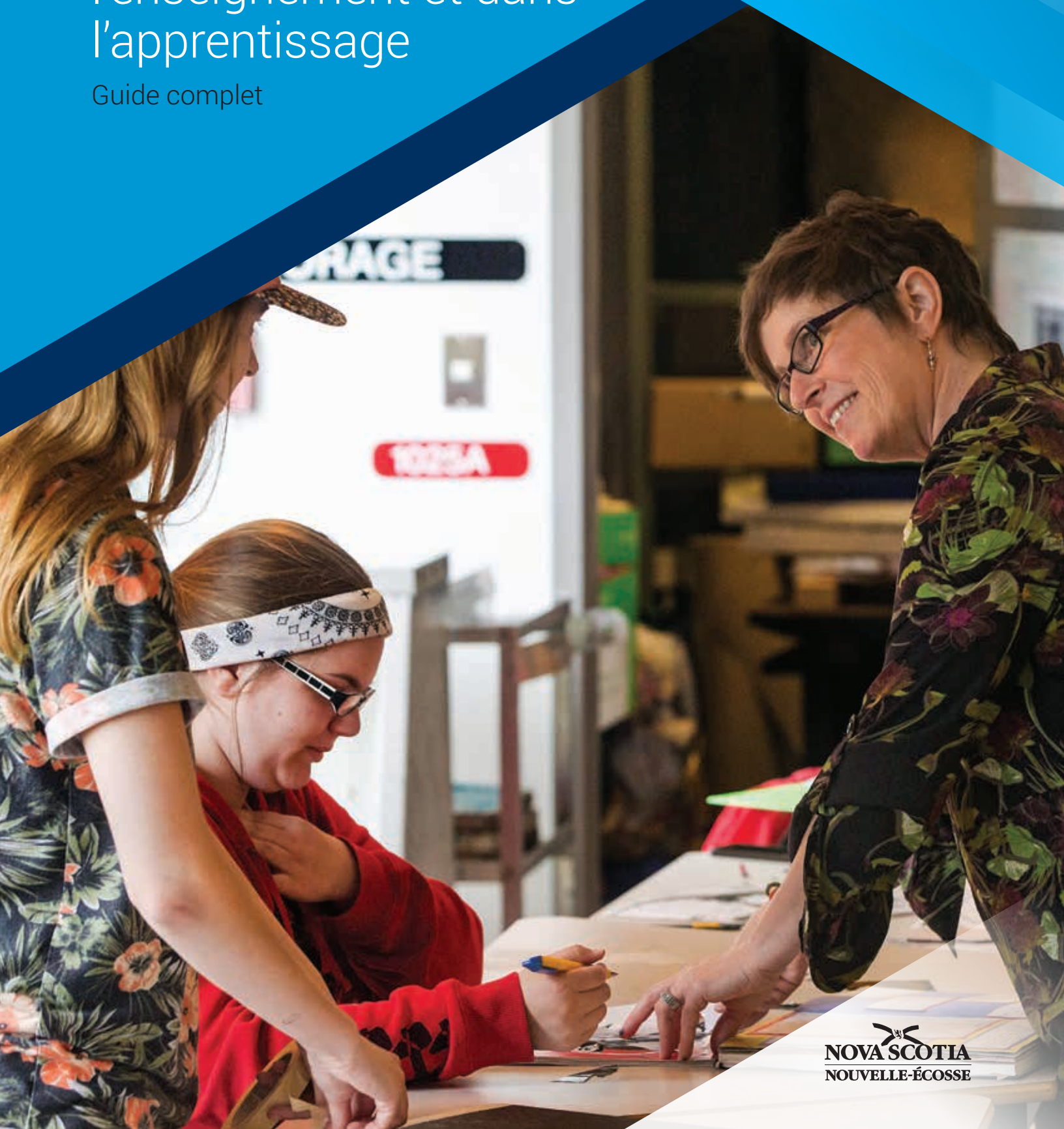


Normes d'enseignement
de la Nouvelle-Écosse

Pour l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage

Guide complet



Normes d'enseignement
de la Nouvelle-Écosse

Pour l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage

Guide complet



© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2018

Normes d'enseignement de la Nouvelle-Écosse
Pour l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage
Guide complet
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Juillet 2018

ISBN : 978-1-55457-872-6

Normes d'enseignement de la Nouvelle-Écosse – Guide complet

- 1** L'enseignant connaît bien ses élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.
- 2** L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.
- 3** L'enseignant s'appuie sur l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage pour guider son enseignement et l'apprentissage de l'élève.
- 4** L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.
- 5** L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.
- 6** L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.

1 L'enseignant connaît bien ses élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.

L'enseignant fait un travail centré sur l'élève et a des attentes élevées pour la réussite de l'élève. Il apprend à bien connaître ses élèves et a une bonne vue d'ensemble de leur développement et de leur apprentissage. Son enseignement est guidé, dans tous ses aspects, par des informations sur le développement de l'élève, la diversité des cultures, des forces et des besoins sur le plan de l'apprentissage, des compétences linguistiques et du vécu. Il propose des activités d'apprentissage motivantes et tenant compte des différences culturelles, qui permettent à l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage. Lorsque l'enseignant prend des décisions sur le programme d'études, l'enseignement, l'évaluation, la participation de l'élève et la gestion de la classe, il tient compte des valeurs fondamentales que sont la diversité, l'équité et l'intégration de toutes et de tous.

2 L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.

L'enseignant s'appuie sur ses connaissances et ses compétences au niveau du contenu et de la pédagogie pour prodiguer un enseignement de grande qualité. Il s'appuie sur de vastes connaissances et des informations en provenance de diverses sources pour rendre le programme d'études accessible et motivant pour l'élève. Il cherche aussi continuellement à orienter et à mettre à jour sa pratique de l'enseignement, en se fiant à son expérience en salle de classe, aux recherches sur l'éducation et à ses activités de perfectionnement professionnel. Il prodigue un enseignement dans le domaine des compétences en réflexion d'ordre supérieur, qui sont essentielles à la vie dans notre société contemporaine. Il tient compte de la diversité des besoins des élèves sur le plan de l'apprentissage, en proposant un enseignement et des plans de programme individualisés tenant compte des différences culturelles. Il connaît bien et utilise les programmes d'études, les initiatives, les politiques,

les ressources pédagogiques, les technologies et les stratégies d'évaluation de la province. Il enseigne la littératie dans toutes les matières et à tous les niveaux scolaires, en s'assurant qu'elle fait partie intégrante de son enseignement. Il a accès aux travaux de recherche et utilise les approches de l'enseignement qui, d'après ces recherches, ont la plus grande incidence sur l'apprentissage et la réussite de l'élève.

3 L'enseignant s'appuie sur l'évaluation *au service de* l'apprentissage et l'évaluation *de* l'apprentissage pour guider son enseignement et l'apprentissage de l'élève.

L'enseignant connaît bien l'utilisation qui est faite de l'évaluation *au service de* l'apprentissage et de l'évaluation *de* l'apprentissage pour favoriser la réussite de l'élève. Il fait correspondre ses activités d'évaluation aux résultats d'apprentissage, afin de guider l'enseignement et l'apprentissage, de surveiller les progrès de l'élève et d'inviter l'élève à se livrer à un travail d'autoévaluation. L'enseignant adapte sur mesure l'évaluation en vue de répondre aux besoins des élèves, en adoptant des pratiques d'évaluation et de planification de programme qui tiennent compte des différences culturelles. L'enseignant fait participer l'élève au processus d'évaluation, afin de favoriser son autonomie et de le responsabiliser quant à son apprentissage. L'enseignant communique à l'élève les critères de réussite et lui fournit sans tarder des commentaires descriptifs sur son travail.

4 L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.

L'enseignant crée et assure un milieu d'apprentissage qui est équitable, qui favorise l'intégration et où tout le monde se sent en sécurité. L'enseignant suit le Code provincial de conduite dans les écoles et les autres politiques relatives au comportement de l'élève. Il favorise l'établissement de relations respectueuses entre les élèves, les parents, ses collègues et les autres partenaires en éducation. Il réagit aux différences dans le comportement de l'élève qui relèvent de questions de culture, de langue ou de vécu en tenant compte des différences culturelles et en restant centré sur l'élève. L'enseignant traite de façon équitable, cohérente et juste les problèmes de comportement inacceptable de la part de l'élève. Il collabore avec les parents, les conseillers d'orientation, les professionnels de la santé mentale et les autres pour traiter les problèmes de comportement de l'élève, les questions de santé mentale et les besoins spéciaux.

5 L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.

L'enseignant se livre à des activités de perfectionnement professionnel qui favorisent son épanouissement professionnel dans le domaine des attributs, des connaissances et des compétences jouant un rôle essentiel dans l'enseignement. Son apprentissage professionnel se concentre sur l'offre d'un enseignement de grande qualité, qui tient compte des besoins de ses élèves. Il met en évidence ses propres besoins en matière d'apprentissage professionnel, dans le cadre d'un processus de réflexion et de collaboration, et il cherche à répondre à ces besoins. Il participe ou contribue, tout au long de sa carrière, à des activités tant formelles qu'informelles d'apprentissage professionnel. Il participe activement à son perfectionnement professionnel afin d'être au

courant des recherches en éducation, des technologies, des politiques, de l'intégration et des nombreux autres aspects de sa pratique de l'enseignement. Il utilise ses apprentissages afin de susciter des changements dans sa pratique en salle de classe, dans l'optique de favoriser la réussite et l'obtention de bons résultats par l'élève.

6 L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.

L'enseignant fait preuve d'un professionnalisme caractérisé par l'intégrité, l'honnêteté, la confiance et le respect. Il montre un attachement à la défense des intérêts de l'élève et à son bien-être. Il suscite la confiance du grand public vis-à-vis la profession enseignante en prodiguant un enseignement de grande qualité, qui favorise la réussite scolaire. Il connaît bien et respecte ses responsabilités sur le plan professionnel, déontologique, juridique et contractuel, notamment en ce qui a trait à la confidentialité dans son travail. Il favorise la mise en place de relations positives et respectueuses avec l'élève, les parents, les familles, ses collègues, la communauté et les autres partenaires en éducation. Il adopte une conduite professionnelle dans divers cadres : école, communauté, environnement virtuel et réseaux sociaux. Il montre son engagement vis-à-vis la communauté scolaire en participant aux activités de l'école. Il joue le rôle de modèle auprès des élèves auquel il prodigue son enseignement et remplit la fonction d'ambassadeur de sa profession.

Normes d'enseignement de la Nouvelle-Écosse – Guide complet

De quoi s'agit-il?

Les normes d'enseignement sont un cadre intégré de six volets destinés à soutenir l'offre d'un enseignement de grande qualité en Nouvelle-Écosse. Les six normes ont en commun un engagement en faveur de l'équité, de la diversité, de l'intégration et de l'adoption d'attentes de niveau élevé pour l'apprentissage et la réussite des élèves.

Quelle est la vision des normes d'enseignement?

La vision des normes d'enseignement est que l'on veut favoriser l'excellence dans l'enseignement et dans l'apprentissage, en offrant un enseignement cohérent de grande qualité dans toutes les salles de classe.

Quelle est la fonction des normes d'enseignement?

La fonction des normes d'enseignement est d'offrir du soutien et une structure aux enseignants, tout en servant de base aux changements importants à apporter à notre système éducatif. Ces normes permettent également de faire la promotion de la profession enseignante et de sensibiliser davantage le grand public au rôle vital que les enseignants jouent dans le développement, l'apprentissage et la réussite de nos enfants et de nos jeunes.

Pourquoi a-t-on créé ces normes d'enseignement?

Les normes d'enseignement découlent du travail approfondi d'examen du système éducatif public de la Nouvelle-Écosse et du Plan d'action en matière d'éducation qui en a découlé. Après l'issue de l'examen approfondi du système éducatif, l'une des principales stratégies mentionnées pour faire progresser l'offre d'un enseignement de grande qualité était l'offre d'un soutien à l'enseignement et à l'apprentissage. Les normes d'enseignement ont été créées en réponse à cette recommandation. Au sein des écoles, c'est l'enseignement qui a la plus grande incidence sur la réussite des élèves. Elles constituent un cadre de soutien qui définit clairement ce qui constitue un enseignement de grande qualité et qui aide les enseignants à mettre en évidence leurs propres besoins sur le plan du perfectionnement professionnel. Elles fournissent également une description détaillée de l'enseignement dans toute son étendue et dans toute sa profondeur, qui constitue la base des programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel. Les normes d'enseignement sont issues d'un processus d'élaboration en collaboration et en concertation, qui a fait intervenir de multiples partenaires partout dans la province, et elles sont adaptées sur mesure à notre province et à nos enseignants.

Que sont les indicateurs?

Les indicateurs sont des descriptions détaillées des attributs, des connaissances et des compétences qui correspondent à chaque norme d'enseignement. Les connaissances et les compétences sont plus faciles à discerner, mais les attributs constituent également des dimensions essentielles de l'offre d'un enseignement de grande qualité.

Afin de clarifier les choses, les indicateurs relatifs aux attributs ont été mis en bleu afin de les séparer des indicateurs plus faciles à observer et à mesurer, qui se rapportent aux connaissances et aux compétences.

- Les **attributs** représentent les attitudes, les valeurs et les convictions qui jouent un rôle crucial dans la pratique des enseignants. Ils jouent un rôle fondamental dans la pratique professionnelle de l'enseignement et les recherches montrent qu'ils exercent une influence importante sur l'enseignement et sur l'apprentissage.
- Les **connaissances** définissent ce que les enseignants doivent savoir pour pouvoir prodiguer un bon enseignement. Les connaissances des enseignants sont vastes et approfondies et englobent tout un éventail de sujets, notamment (entre autres) le développement de l'enfant, la maîtrise du contenu de la matière, la pédagogie, la planification des programmes, la diversité culturelle, la diversité linguistique, les stratégies de gestion positive des comportements, les politiques éducatives et la déontologie.
- Les **compétences** décrivent l'application que les enseignants font des attributs et des connaissances dans la salle de classe. Elles sont des comportements observables et mesurables, qui représentent les convictions, les valeurs et le savoir des enseignants sur l'enseignement et sur l'apprentissage.

La liste des indicateurs n'est pas un aide-mémoire qui décrirait des dimensions de l'enseignement pour lesquelles il faudrait atteindre le même niveau de référence simultanément chez tous les enseignants au même degré, de la même manière et en même temps. Il s'agit plutôt de descriptions cohérentes devant servir de repères aux enseignants pour leur perfectionnement professionnel par rapport aux normes d'enseignement. L'ensemble des indicateurs constitue une description frappante de la portée et du degré d'approfondissement qui caractérisent l'enseignement dans la salle de classe aujourd'hui. Ces indicateurs énoncent les attributs, les connaissances et les compétences qui font partie du bagage des enseignants dans les tâches complexes et difficiles qui leur sont attribuées. Ils fournissent aux

enseignants un cadre détaillé dont ils peuvent se servir pour déterminer où ils se situent à l'heure actuelle et où ils veulent se situer dans l'optique de répondre aux besoins des élèves et des jeunes sur le plan de l'apprentissage, dans le contexte de la salle de classe et de l'école.

Les indicateurs font également office de base pour la formation des enseignants et leur perfectionnement professionnel en Nouvelle-Écosse. Ils sous-tendent la formation des enseignants dans les programmes de baccalauréat et de cycle supérieur, ainsi que la création d'un processus d'homologation pour les facultés d'éducation des universités. Les normes d'enseignement encadrent aussi l'élaboration et l'offre des programmes de perfectionnement professionnel conçus sur mesure en fonction des besoins définis par les enseignants pour leur perfectionnement dans les écoles et les centres régionaux pour l'éducation (CRE) ou le conseil scolaire. Ces besoins en matière de perfectionnement professionnel continueront d'évoluer à mesure que les enseignants auront à assumer de nouvelles tâches d'enseignement et qu'ils s'efforceront de suivre la cadence de l'évolution du système éducatif public.

Comment a-t-on élaboré les normes d'enseignement?

Les normes d'enseignement se sont fondées sur un processus approfondi de consultation, sur un examen des travaux de recherche et des publications professionnelles actuelles, sur une analyse des rapports sur l'éducation et sur la comparaison de différents modèles de normes d'enseignement dans d'autres pays. Dans l'ensemble, les conclusions indiquent que la qualité de l'enseignement joue un rôle important dans la réussite scolaire et dans le niveau atteint par les élèves. Le processus d'élaboration des normes d'enseignement en collaboration a été conçu en vue de déboucher sur des énoncés qui sont fondés sur un vaste corpus d'informations, qui tiennent compte des besoins des partenaires du système éducatif public et qui viennent s'inscrire dans le contexte néoécossais.

1

Norme 1 : L'enseignant connaît bien leurs élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.

L'enseignant fait un travail centré sur l'élève et a des attentes élevées pour la réussite de l'élève. Il apprend à bien connaître ses élèves et a une bonne vue d'ensemble de leur développement et de leur apprentissage. Son enseignement est guidé, dans tous ses aspects, par des informations sur le développement de l'élève, la diversité des cultures, des forces et des besoins sur le plan de l'apprentissage, des compétences linguistiques et du vécu. Il propose des activités d'apprentissage motivantes et tenant compte des différences culturelles, qui permettent à l'élève de parvenir aux résultats d'apprentissage. Lorsque l'enseignant prend des décisions sur le programme d'études, l'enseignement, l'évaluation, la participation de l'élève et la gestion de la classe, il tient compte des valeurs fondamentales que sont la diversité, l'équité et l'intégration de toutes et de tous.

Attributs

L'enseignant

- est convaincu que tous les élèves peuvent connaître la réussite et est conscient de l'effet positif que peuvent avoir des attentes de niveau élevé pour tous les élèves
- est conscient de l'effet que l'enseignement a sur l'apprentissage de l'élève et notamment de l'influence de ses propres valeurs, convictions et préjugés
- attache de la valeur au vécu de l'élève dans sa scolarité et notamment aux contributions de sa famille et de la communauté
- tient à améliorer les résultats de tous les élèves et à réduire l'écart au niveau des résultats scolaires pour les élèves d'origine africaine et les Autochtones

Connaissances

L'enseignant

- connaît bien les caractéristiques du développement (sur le plan cognitif, physique, socioaffectif et comportemental) des individus dans le groupe d'âge auquel il prodigue son enseignement et les facteurs ayant une incidence sur le développement de l'élève
- comprend bien les rôles importants que jouent la culture, la langue, l'appartenance ethnique, le sexe, le statut socioéconomique, la diversité, l'équité et l'intégration dans l'apprentissage de l'élève
- connaît le domaine des besoins spéciaux de l'élève (besoins cognitifs, affectifs et comportementaux, physiques, médicaux, communication, sensoriels, élèves doués, difficultés d'apprentissage, incapacités multiples, santé mentale, etc.) et du processus de planification de programme

Compétences

L'enseignant

- utilise dans tous les aspects de son enseignement sa compréhension du développement des enfants et des jeunes et des différences individuelles au niveau de l'apprentissage de l'élève
- met en place un milieu d'enseignement et d'apprentissage qui motive l'ensemble des élèves, avec des stratégies favorables à la construction identitaire de l'élève
- définit des buts réalisables pour l'apprentissage, en s'appuyant sur des attentes de niveau élevé pour la réussite de l'élève

- cherche à obtenir et à prendre en compte des informations sur la diversité de l'élève, notamment sur le plan de la culture, de la langue, de l'appartenance ethnique, du sexe, du statut socioéconomique et de la religion
- cherche à obtenir et à prendre en compte des informations sur les divers types de forces et de besoins sur le plan de l'apprentissage de l'élève à titre individuel, notamment en ce qui a trait aux domaines cognitif, affectif et comportemental, physique, médical et sensoriel, au domaine de l'apprentissage, aux individus doués, à la santé mentale, aux incapacités multiples et au domaine de la communication
- propose un enseignement tenant compte de la diversité des cultures, des langues, du vécu et du contexte familial selon l'élève, avec notamment une planification reflétant la vie de l'élève en milieu minoritaire
- propose un programme adapté sur mesure aux élèves ayant des besoins spéciaux
- adapte les ressources pour le programme d'études, l'évaluation et l'apprentissage de façon à ce que tous les élèves se reconnaissent dans leur école

2

Norme 2 : L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.

L'enseignant s'appuie sur ses connaissances et ses compétences au niveau du contenu et de la pédagogie pour prodiguer un enseignement de grande qualité. Il s'appuie sur de vastes connaissances et des informations en provenance de diverses sources, dont les parents, les familles et les communautés, pour rendre le programme d'études accessible et motivant pour l'élève. Il cherche aussi continuellement à orienter et à mettre à jour sa pratique de l'enseignement, en se fiant à son expérience en salle de classe, aux recherches sur l'éducation et à ses activités de perfectionnement professionnel. Il prodigue un enseignement dans le domaine des compétences en réflexion d'ordre supérieur, qui sont essentielles à la vie dans notre société contemporaine. Il tient compte de la diversité des besoins des élèves sur le plan de l'apprentissage, en proposant un enseignement et des plans de programme individualisés tenant compte des différences culturelles. Il connaît bien et utilise les programmes d'études, les initiatives, les politiques, les ressources pédagogiques, les technologies et les stratégies d'évaluation de la province. Il enseigne la littératie dans toutes les matières et à tous les niveaux scolaires, en s'assurant qu'elle fait partie intégrante de son enseignement. Il a accès aux travaux de recherche et utilise les approches de l'enseignement qui, d'après ces recherches, ont la plus grande incidence sur l'apprentissage de l'élève.

Attributs

L'enseignant

- s'engage à donner accès à une éducation équitable selon une pédagogie différenciée, afin de répondre aux besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage
- sait qu'il est important de se tenir au courant de l'évolution du contenu des matières et de la pédagogie
- attache de la valeur à la multiplicité des points de vue au sein de la discipline et aux évaluations critiques que l'élève fait de son point de vue
- sait qu'il est important de prodiguer un enseignement tenant compte d'une pédagogie qui prend en compte la diversité culturelle
- s'engage à offrir un enseignement de grande qualité à tous les élèves

Connaissances

L'enseignant

- possède des connaissances approfondies sur le programme d'études de la Nouvelle-Écosse, y compris les ressources pédagogiques, les stratégies pédagogiques, les pratiques d'évaluation, l'intégration de la technologie, les compétences transdisciplinaires et la progression des résultats d'apprentissage
- possède des connaissances approfondies sur la matière qu'il enseigne, notamment le vocabulaire scolaire, les grands concepts, les processus d'interrogation, les idées fausses et les aspects controversés
- sait comment prodiguer un enseignement tenant compte des différences culturelles, notamment en incorporant des éléments de contenu, des pratiques d'évaluation et des ressources pédagogiques relevant de différentes ethnies et cultures
- connaît le processus de planification de programme et sait quand et comment individualiser les résultats d'apprentissage lorsque les résultats d'apprentissage du programme d'études ne s'appliquent pas ou ne peuvent être atteints
- sait comment utiliser les technologies pour faire en sorte qu'elles fassent partie intégrante de l'enseignement
- respecte les normes supplémentaires exigées pour certaines spécialisations
- fait preuve d'une maîtrise des concepts langagiers dans la langue d'instruction
- incorpore les principales priorités et initiatives du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans son enseignement, notamment en littératie, en numératie et en orientation professionnelle
- enseigne la littératie dans les différentes matières et aux différents niveaux scolaires, en la traitant comme une dimension qui fait partie intégrante de l'enseignement
- enseigne des concepts transdisciplinaires et des compétences d'ordre supérieur, notamment la pensée critique, l'innovation, la résolution de problèmes et la créativité
- s'assure que les activités d'apprentissage sont exactes et à jour sur le plan du contenu et discrédite les idées fausses
- prend compte les préjugés qui pourraient exister non seulement dans les ressources pédagogiques, mais aussi dans les attitudes et convictions personnelles, ainsi que les structures de la société
- encourage l'élève à réfléchir à son savoir existant, à poser des questions et à analyser les idées
- conçoit, met en œuvre et surveille les adaptations et les plans de programme individualisés afin qu'ils répondent aux besoins individuels de l'élève
- effectue toutes les étapes du processus de planification de programme, conformément aux exigences, notamment en participant aux équipes de planification de programme
- évalue, adapte et modifie les ressources pédagogiques, les technologies et les ressources d'évaluation afin de tenir compte des besoins de tous les élèves sur le plan de l'apprentissage, notamment des élèves ayant des besoins spéciaux

Compétences

L'enseignant

- utilise un vaste éventail de stratégies, d'activités d'apprentissage, de ressources, de technologies et de représentations pour faire en sorte que tous les élèves parviennent aux résultats d'apprentissage du programme d'études de la Nouvelle-Écosse, notamment les approches qui valorisent le français langue maternelle
- utilise les dernières recherches et connaissances objectives sur l'éducation pour mettre en évidence et mettre en œuvre les stratégies d'enseignement dont il est prouvé qu'elles ont le plus gros impact sur l'apprentissage de l'élève
- ajuste rapidement son enseignement en fonction de l'évolution des besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage

3

Norme 3 : L'enseignant s'appuie sur l'évaluation *au service de* l'apprentissage et l'évaluation *de* l'apprentissage pour guider son enseignement et l'apprentissage de l'élève.

L'enseignant connaît bien l'utilisation qui est faite de l'évaluation au service de l'apprentissage et de l'évaluation de l'apprentissage pour favoriser la réussite de l'élève. Il fait correspondre ses activités d'évaluation aux résultats d'apprentissage, afin de guider l'enseignement et l'apprentissage, de surveiller les progrès de l'élève et d'inviter l'élève à se livrer à un travail d'autoévaluation. L'enseignant adapte sur mesure l'évaluation en vue de répondre aux besoins des élèves, en adoptant des pratiques d'évaluation et de planification de programme qui tiennent compte des différences culturelles. L'enseignant fait participer l'élève au processus d'évaluation, afin de favoriser son autonomie et de le responsabiliser quant à son apprentissage. L'enseignant communique à l'élève les critères de réussite et lui fournit sans tarder des commentaires descriptifs sur son travail.

Attributs

L'enseignant

- s'engage à adopter des pratiques d'évaluation justes, équitables, conformes aux règles d'éthique et tenant compte des différences culturelles, y compris quand il s'agit de l'utilisation des données issues de l'évaluation
- respecte les différents styles d'apprentissage des élèves et les diverses formes d'évaluation nécessaires pour que chaque élève puisse montrer les connaissances qu'il a acquises
- est conscient du rôle que jouent l'exactitude, la validité et la fiabilité dans l'évaluation de l'élève
- collabore avec des spécialistes pour sélectionner et concevoir des évaluations appropriées

Connaissances

L'enseignant

- comprend la démarche pour évaluer et utiliser les données d'évaluation en provenance de multiples sources (salle de classe, école, CRE ou conseil scolaire, province, etc.) pour mettre en évidence les écarts au niveau du rendement des élèves dans l'apprentissage et orienter son enseignement
- sait quand et comment utiliser l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage
- sait comment mettre en évidence les préjugés dans l'évaluation de l'élève et prendre des mesures en vue de garantir l'équité de l'évaluation de tous les élèves
- comprend l'éventail des différents types d'évaluation de l'élève, leur fonction et les facteurs influençant le choix des évaluations, leur déroulement et leur correction
- sait comment adapter les évaluations, notamment pour les élèves ayant des besoins spéciaux
- sait comment préparer l'élève aux différents types d'évaluation, en exploitant des stratégies de révision, en lui enseignant des compétences nécessaires pour la participation aux tests et en le familiarisant avec les divers formats des évaluations
- collabore avec les élèves pour définir des buts quant aux progrès souhaités par rapport aux résultats d'apprentissage
- conçoit, adapte et sélectionne des activités d'évaluation appropriées qui tiennent compte des différences individuelles en matière d'apprentissage et favorisent un enseignement tenant compte des différences culturelles
- utilise une combinaison d'évaluations formatives et d'évaluations sommatives
- analyse les informations en provenance de diverses sources pour faciliter l'offre d'une évaluation équitable et adaptée aux besoins de l'élève
- communique aux élèves les résultats d'apprentissage et les critères de réussite
- fait en sorte que l'élève participe activement au processus d'évaluation, en l'invitant à participer à l'élaboration des critères de réussite, à contrôler lui-même ses propres progrès et à communiquer ce qu'il a appris
- fournit à l'élève des commentaires descriptifs de façon rapide et précise
- constitue et tient à jour des dossiers rassemblant les documents qui montrent les progrès de l'élève, afin d'assurer la communication à ce sujet
- communique régulièrement avec les parents afin de leur faire part des progrès de leur enfant

Compétences

L'enseignant

- intègre l'appréciation du rendement et l'évaluation de l'élève à tous les niveaux dans son travail, y compris dans la planification et dans l'enseignement proprement dit
- fait correspondre l'évaluation de l'élève aux résultats d'apprentissage et collabore avec l'élève pour fixer des buts pour sa progression, notamment avec des résultats d'apprentissage qui tiennent compte du contexte minoritaire et favorisent la construction identitaire de l'élève

4

Norme 4 : L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.

L'enseignant crée et assure un milieu d'apprentissage qui est équitable, qui favorise l'intégration et où tout le monde se sent en sécurité. L'enseignant suit le Code provincial de conduite dans les écoles et les autres politiques relatives au comportement de l'élève. Il favorise l'établissement de relations respectueuses entre les élèves, les parents, ses collègues et les autres partenaires en éducation. Il réagit aux différences dans le comportement de l'élève qui relèvent de questions de culture, de langue ou de vécu en tenant compte des différences culturelles et en restant centré sur l'élève. L'enseignant traite de façon équitable, cohérente et juste les problèmes de comportement inacceptable de la part de l'élève. Il collabore avec les parents, les conseillers d'orientation, les professionnels de la santé mentale et les autres pour traiter les problèmes de comportement de l'élève, les questions de santé mentale et les besoins spéciaux.

Attributs

L'enseignant

- a conscience de l'importance du rôle des relations positives dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sûr et sécurisé, dans lequel les élèves ont le sentiment d'être reconnus à leur juste valeur et se reconnaissent à leur juste valeur les uns les autres
- a conscience de l'incidence de la diversité du contexte familial, du vécu, des compétences, des aptitudes, des points de vue, des talents et des champs d'intérêt sur le comportement de l'élève
- reconnaît que l'enseignant est un modèle pour ses élèves et est quelqu'un qui non seulement enseigne, mais aussi valorise les comportements positifs de la part de l'élève
- s'engage à favoriser le développement socioaffectif et le bien-être de l'élève

Connaissances

L'enseignant

- connaît bien les divers facteurs ayant une incidence sur le comportement de l'élève : la culture, le vécu, le statut socioéconomique, les styles d'apprentissage, les stades de développement et la santé physique, socioaffective et mentale
- a de vastes connaissances sur les bonnes techniques de gestion de classe, les stratégies progressistes de gestion du comportement et les approches fondées sur la justice réparatrice qui produisent de bons résultats
- connaît le Code provincial de conduite dans les écoles et les autres textes de loi, politiques et procédures ayant de la pertinence vis-à-vis du comportement de l'élève
- se conforme aux attentes relatives au comportement de l'élève qui s'appliquent à l'échelle de l'école tout entière
- fait participer l'élève à la définition des attentes concernant le comportement en salle de classe, à la mise en œuvre de ces attentes et à la surveillance de son propre comportement
- emploie des approches préventives axées sur la justice réparatrice pour l'adoption de comportements positifs de la part de l'élève à tous les âges et à tous les stades du développement
- s'inspire d'un éventail de stratégies de gestion du comportement qui sont équitables, justes, progressives et centrées sur l'élève et qui respectent sa dignité
- applique les sanctions de façon cohérente lorsque l'élève ne respecte pas les attentes sur le plan du comportement

Compétences

L'enseignant

- instaure et garantit l'offre d'un milieu d'apprentissage sécurisant, qui prend en compte, valorise et favorise la diversité des élèves, notamment des différences culturelles et linguistiques
- met en place des relations positives qui soutiennent l'élève et sont caractérisées par un respect mutuel
- donne l'exemple et favorise l'adoption de comportements sociaux positifs, en enseignant à l'élève comment se livrer à des interactions respectueuses les uns avec les autres, bien se comporter dans des cadres scolaires spécifiques et faire une utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication
- offre à l'élève des occasions de développer les compétences qui lui permettent de plaider sa cause, tout en assumant la responsabilité de son propre comportement
- offre un programme approprié en vue de faciliter la participation positive et la participation de tous les élèves
- gère des routines en salle de classe qui favorisent des comportements positifs de la part de l'élève pendant diverses activités, notamment dans l'enseignement en groupe, lors des transitions entre activités d'apprentissage et lors de l'utilisation des ressources pédagogiques
- s'associe en partenariat avec les parents, ses collègues et d'autres spécialistes professionnels pour aider l'élève ayant des problèmes de comportement
- signale immédiatement tout comportement inacceptable de la part d'un élève qui le met en danger ou met en danger ses camarades ou le personnel de l'école, en y incluant les comportements discriminatoires ou racistes
- renvoie aux services d'appui les élèves ayant des problèmes chroniques ou des problèmes de santé mentale, conformément à ce qui est prescrit dans le cadre du processus de planification de programme
- assure l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des adaptations et des plans de programme individualisés basés sur les difficultés individuelles de l'élève et siège aux équipes de planification de programme
- met en œuvre toutes les lignes directrices, directives et procédures pertinentes concernant le comportement de l'élève, en respectant notamment les exigences relatives à l'enregistrement des informations, à la mise à jour de la documentation dans les dossiers et au signalement des cas de comportement inacceptable de la part de l'élève

5

Norme 5 : L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.

L'enseignant se livre à des activités de perfectionnement professionnel qui favorisent son épanouissement professionnel dans le domaine des attributs, des connaissances et des compétences jouant un rôle essentiel dans l'enseignement. Son apprentissage professionnel se concentre sur l'offre d'un enseignement de grande qualité, qui tient compte des besoins de ses élèves. Il met en évidence ses propres besoins en matière d'apprentissage professionnel, dans le cadre d'un processus de réflexion et de collaboration, et il cherche à répondre à ces besoins. Il participe ou contribue, tout au long de sa carrière, à des activités tant formelles qu'informelles d'apprentissage professionnel. Il participe activement à son perfectionnement professionnel afin d'être au courant des recherches en éducation, des technologies, des politiques, de l'intégration et des nombreux autres aspects de sa pratique de l'enseignement. Il utilise ses apprentissages afin de susciter des changements dans sa pratique en salle de classe, dans l'optique de favoriser la réussite et l'obtention de bons résultats par l'élève.

Attributs

L'enseignant

- attache de l'importance aux recherches portant sur l'éducation et au perfectionnement professionnel, ainsi qu'à leur incidence sur la pratique de l'enseignement
- s'engage à être un apprenant à vie et se livre continuellement à un travail de réflexion sur soi, d'exploration professionnelle et du perfectionnement professionnel, en s'inspirant de diverses sources
- a conscience de l'importance de ses contributions au perfectionnement professionnel de ses collègues
- attache de l'importance à l'apprentissage collaboratif, en se concentrant sur l'amélioration de l'apprentissage pour tous les élèves

Connaissances

L'enseignant

- reste à jour à l'égard des théories de l'éducation et de l'innovation en éducation, de l'évaluation, de la planification des programmes et de la gestion de classe, ainsi qu'à leurs applications en salle de classe
- sait comment accéder à des activités du perfectionnement professionnel pour favoriser son épanouissement professionnel et guider sa pratique de l'enseignement en salle de classe
- sait comment utiliser des données en provenance de diverses sources pour la prise de décisions relatives à son perfectionnement professionnel

Compétences

L'enseignant

- participe activement à des activités du perfectionnement professionnel qui l'aident à assumer ses responsabilités professionnelles, notamment sur le contenu des matières, la pédagogie, l'évaluation, l'utilisation des technologies, la prise en compte des différences culturelles et linguistiques et le processus de planification de programme
- fait correspondre ses activités du perfectionnement professionnel aux priorités du CRE ou du conseil scolaire et du ministère, notamment en ce qui a trait à la littératie, à la numératie et à la préparation au monde du travail
- incorpore ses activités du perfectionnement professionnel dans son Plan de perfectionnement professionnel
- accède à tout un éventail de possibilités de perfectionnement professionnel en provenance de multiples sources, notamment des responsables de l'encadrement, des mentors et des collègues

- participe aux activités du perfectionnement professionnel parrainées par l'école, le CRE ou le conseil scolaire et la province et apporte sa contribution à ces activités
- participe aux activités du perfectionnement professionnel en tant qu'apprenant à vie, qui cherche constamment à réfléchir à sa pratique de l'enseignement
- participe à des activités de perfectionnement professionnel portant en priorité sur les valeurs que sont l'équité, la justice, la diversité et l'intégration, notamment en ce qui a trait aux stratégies portant sur la pédagogie en milieu minoritaire, l'identité culturelle et la maîtrise de la langue française
- s'engage dans des activités du perfectionnement professionnel en collaborant avec ses collègues, ce qui inclut des conversations professionnelles
- effectue des activités du perfectionnement professionnel fondées sur les recherches en éducation et sur des données objectives, afin de se tenir au courant de ce qui se fait dans la profession
- examine, analyse et utilise les données recueillies dans la salle de classe, dans l'école, dans le CRE ou le conseil scolaire et dans la province pour mettre en évidence les besoins sur le plan de l'apprentissage et du comportement et pour orienter son enseignement
- s'engage dans des activités de perfectionnement professionnel se rapportant aux programmes et aux services destinés à l'élève ayant des besoins spéciaux
- fait preuve de respect pour ses collègues et les animateurs quand il participe à des activités de perfectionnement professionnel, en étant assidu, ponctuel et actif

6

Norme 6 : L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.

L'enseignant fait preuve d'un professionnalisme caractérisé par l'intégrité, l'honnêteté, la confiance et le respect. Il montre un attachement à la défense des intérêts de l'élève et à son bien-être. Il suscite la confiance du grand public vis-à-vis la profession enseignante en prodiguant un enseignement de grande qualité, qui favorise la réussite scolaire. Il connaît bien et respecte ses responsabilités sur le plan professionnel, déontologique, juridique et contractuel, notamment en ce qui a trait à la confidentialité dans son travail. Il favorise la mise en place de relations positives et respectueuses avec l'élève, les parents, les familles, ses collègues, la communauté et les autres partenaires en éducation. Il adopte une conduite professionnelle dans divers cadres : école, communauté, environnement virtuel et réseaux sociaux. Il montre son engagement vis-à-vis la communauté scolaire en participant aux activités de l'école. Il joue le rôle de modèle auprès des élèves auquel il prodigue son enseignement et remplit la fonction d'ambassadeur de sa profession.

Attributs

L'enseignant

- favorise l'excellence dans l'enseignement et prodigue un enseignement de grande qualité à tous les élèves
- s'engage à défendre les intérêts de tous les élèves et à favoriser leur bien-être et leur réussite
- attache de la valeur à la communauté scolaire et est conscient de l'importance de l'engagement communautaire, de la collégialité dans les relations et des partenariats en éducation
- est conscient de l'influence des enseignants sur la réussite de l'élève
- s'engage à favoriser la confiance du grand public vis-à-vis de la profession enseignante, en faisant preuve d'honnêteté, d'intégrité et de transparence
- soutient et défend les principes démocratiques dans l'éducation, notamment la liberté, la diversité, le civisme, la justice sociale et le respect de l'environnement

Connaissances

L'enseignant

- connaît les responsabilités des enseignants sur le plan déontologique, juridique et professionnel telles qu'elles sont définies par l'école, le CRE ou le conseil scolaire, la province et le ministère dans le cadre des politiques et des conventions collectives
- comprend ses rôles et responsabilités dans le cadre du travail avec les agences partenaires
- connaît bien les priorités et les attentes que l'école, le CRE ou le conseil scolaire et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont à l'égard des enseignants
- comprend le processus de planification pour la réussite scolaire et son rôle dans le processus d'amélioration des écoles
- comprend l'importance de l'adoption d'une conduite professionnelle dans l'utilisation personnelle des réseaux sociaux
- contribue à instaurer un climat accueillant de collaboration et d'intégration de tous dans la communauté scolaire en participant aux activités de l'école et en créant des partenariats avec la communauté, notamment en s'engageant en faveur de la langue et de la culture acadienne et française
- respecte la réglementation de l'école, du CRE ou du conseil scolaire et de la province et suit les instructions des personnes en position d'autorité
- respecte les exigences de confidentialité se rapportant à son travail, notamment en ce qui concerne l'enregistrement, le stockage, la consultation, la diffusion et le traitement des renseignements
- participe au processus d'évaluation de son travail
- respecte toutes les obligations d'ordre juridique, déontologique, contractuel et professionnel s'appliquant à ses attributions
- fait preuve d'un engagement professionnel en faveur de l'éducation

Compétences

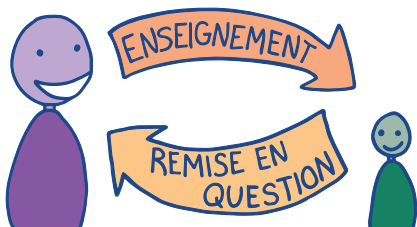
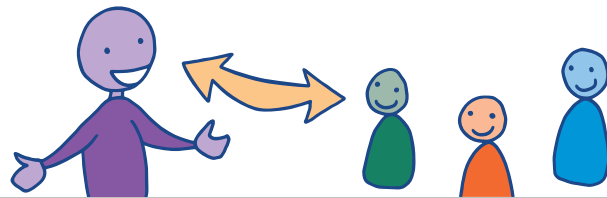
L'enseignant

- donne l'exemple en s'imposant des normes exigeantes dans l'enseignement, en matière de collégialité, d'honnêteté, d'intégrité, d'équité et de transparence
- fait preuve de zèle lorsqu'il s'agit de veiller au bien-être et à la dignité de l'élève et de plaider la cause de l'élève
- entretient des relations professionnelles de collaboration et de respect avec l'élève, les parents, ses collègues et les autres partenaires du système éducatif
- donne l'exemple d'une personne professionnelle sur le plan de l'habillement, de la ponctualité, de la communication et de la conduite dans l'école, dans la communauté et en ligne
- contribue à l'élaboration et la mise en œuvre des plans pour la réussite de l'élève
- respecte son obligation de signalement quand il soupçonne des cas de maltraitance ou de négligence des enfants, conformément aux politiques et aux textes de loi pertinents

NORMES D'ENSEIGNEMENT

1

L'enseignant connaît bien ses élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.



2

L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.

3

L'enseignant s'appuie sur l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage pour guider son enseignement et l'apprentissage de l'élève.



4

L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.

5

L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.



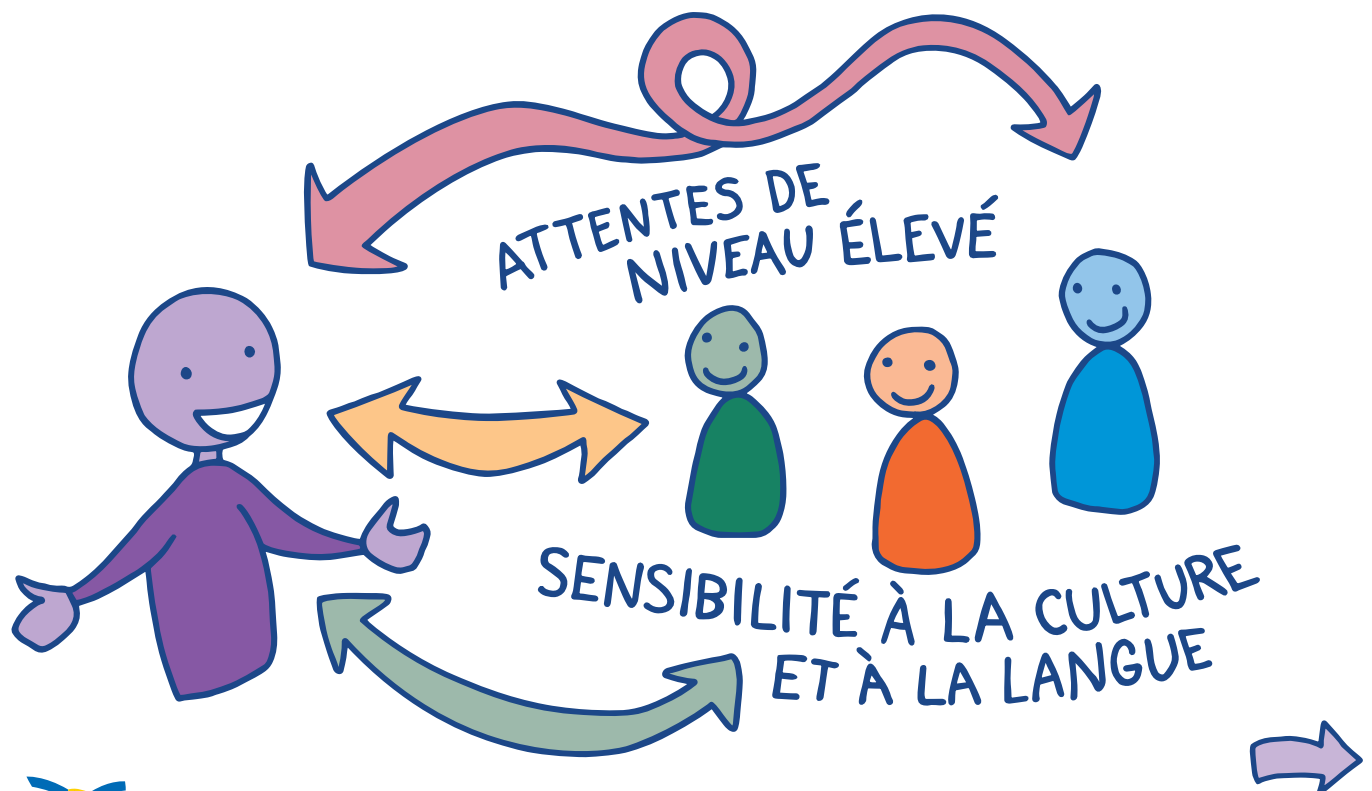
6

L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.

1

NORMES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignant connaît bien ses élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.



Norme 1

L'enseignant connaît bien ses élèves, répond à leurs besoins et s'assure qu'ils participent bien.

Attributs

L'enseignant

- est convaincu que tous les élèves peuvent connaître la réussite et est conscient de l'effet positif que peuvent avoir des attentes de niveau élevé pour tous les élèves
- est conscient de l'effet que l'enseignement a sur l'apprentissage de l'élève et notamment de l'influence de ses propres valeurs, convictions et préjugés
- attache de la valeur au vécu de l'élève dans sa scolarité et notamment aux contributions de sa famille et de la communauté
- tient à améliorer les résultats de tous les élèves et à réduire l'écart au niveau des résultats scolaires pour les élèves d'origine africaine et les Autochtones

Connaissances

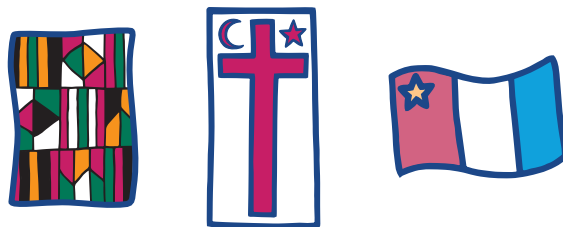
L'enseignant

- connaît bien les caractéristiques du développement (sur le plan cognitif, physique, socioaffectif et comportemental) des individus dans le groupe d'âge auquel il prodigue son enseignement et les facteurs ayant une incidence sur le développement de l'élève
- comprend bien les rôles importants que jouent la culture, la langue, l'appartenance ethnique, le sexe, le statut socioéconomique, la diversité, l'équité et l'intégration dans l'apprentissage de l'élève
- connaît le domaine des besoins spéciaux de l'élève (besoins cognitifs, affectifs et comportementaux, physiques, médicaux, communication, sensoriels, élèves doués, difficultés d'apprentissage, incapacités multiples, santé mentale, etc.) et du processus de planification de programme

Compétences

L'enseignant

- utilise dans tous les aspects de son enseignement sa compréhension du développement des enfants et des jeunes et des différences individuelles au niveau de l'apprentissage de l'élève
- met en place un milieu d'enseignement et d'apprentissage qui motive l'ensemble des élèves, avec des stratégies favorables à la construction identitaire de l'élève
- définit des buts réalisables pour l'apprentissage, en s'appuyant sur des attentes de niveau élevé pour la réussite de l'élève
- cherche à obtenir et à prendre en compte des informations sur la diversité de l'élève, notamment sur le plan de la culture, de la langue, de l'appartenance ethnique, du sexe, du statut socioéconomique et de la religion
- cherche à obtenir et à prendre en compte des informations sur les divers types de forces et de besoins sur le plan de l'apprentissage de l'élève à titre individuel, notamment en ce qui a trait aux domaines cognitif, affectif et comportemental, physique, médical et sensoriel, au domaine de l'apprentissage, aux individus doués, à la santé mentale, aux incapacités multiples et au domaine de la communication
- propose un enseignement tenant compte de la diversité des cultures, des langues, du vécu et du contexte familial selon l'élève, avec notamment une planification reflétant la vie de l'élève en milieu minoritaire
- propose un programme adapté sur mesure aux élèves ayant des besoins spéciaux
- adapte les ressources pour le programme d'études, l'évaluation et l'apprentissage de façon à ce que tous les élèves se reconnaissent dans leur école

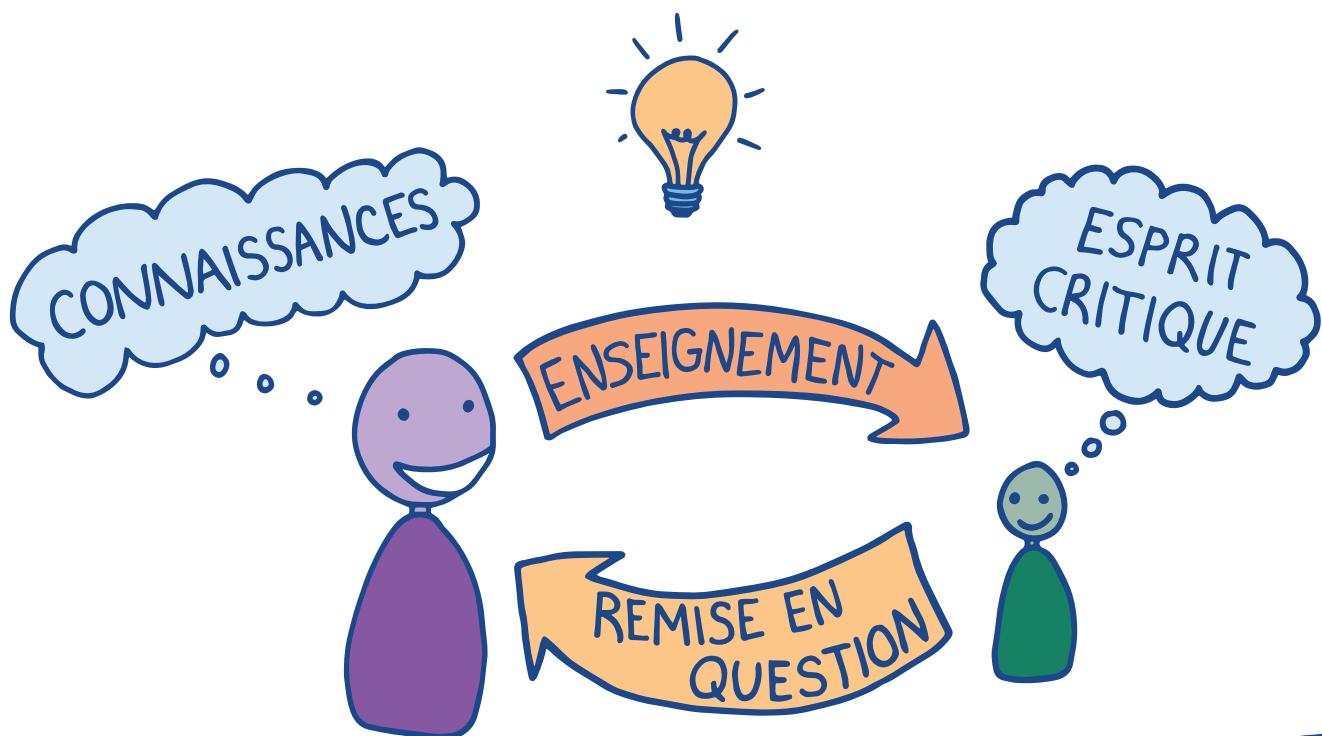


Pour consulter le document complet sur les normes d'enseignement, veuillez visiter le site Web ÉduPortail.

2

NORMES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.



Norme 2

L'enseignant connaît les matières qu'il enseigne et la manière de les enseigner.

Attributs

L'enseignant

- s'engage à donner accès à une éducation équitable selon une pédagogie différenciée, afin de répondre aux besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage
- sait qu'il est important de se tenir au courant de l'évolution du contenu des matières et de la pédagogie
- attache de la valeur à la multiplicité des points de vue au sein de la discipline et aux évaluations critiques que l'élève fait de son point de vue
- sait qu'il est important de prodiguer un enseignement tenant compte d'une pédagogie qui prend en compte la diversité culturelle
- s'engage à offrir un enseignement de grande qualité à tous les élèves

Connaissances

L'enseignant

- possède des connaissances approfondies sur le programme d'études de la Nouvelle-Écosse, y compris les ressources pédagogiques, les stratégies pédagogiques, les pratiques d'évaluation, l'intégration de la technologie, les compétences transdisciplinaires et la progression des résultats d'apprentissage
- possède des connaissances approfondies sur la matière qu'il enseigne, notamment le vocabulaire scolaire, les grands concepts, les processus d'interrogation, les idées fausses et les aspects controversés
- sait comment prodiguer un enseignement tenant compte des différences culturelles, notamment en incorporant des éléments de contenu, des pratiques d'évaluation et des ressources pédagogiques relevant de différentes ethnies et cultures
- connaît le processus de planification de programme et sait quand et comment individualiser les résultats d'apprentissage lorsque les résultats d'apprentissage du programme d'études ne s'appliquent pas ou ne peuvent être atteints
- sait comment utiliser les technologies pour faire en sorte qu'elles fassent partie intégrante de l'enseignement
- respecte les normes supplémentaires exigées pour certaines spécialisations
- fait preuve d'une maîtrise des concepts langagiers dans la langue d'instruction

Compétences

L'enseignant

- utilise un vaste éventail de stratégies, d'activités d'apprentissage, de ressources, de technologies et de représentations pour faire en sorte que tous les élèves parviennent aux résultats d'apprentissage du programme d'études de la Nouvelle-Écosse, notamment les approches qui valorisent le français langue maternelle
- incorpore les principales priorités et initiatives du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans son enseignement, notamment en littératie, en numératie et en orientation professionnelle
- enseigne la littératie dans les différentes matières et aux différents niveaux scolaires, en la traitant comme une dimension qui fait partie intégrante de l'enseignement
- enseigne des concepts transdisciplinaires et des compétences d'ordre supérieur, notamment la pensée critique, l'innovation, la résolution de problèmes et la créativité
- s'assure que les activités d'apprentissage sont exactes et à jour sur le plan du contenu et discrédite les idées fausses
- prend compte les préjugés qui pourraient exister non seulement dans les ressources pédagogiques, mais aussi dans les attitudes et convictions personnelles, ainsi que les structures de la société
- encourage l'élève à réfléchir à son savoir existant, à poser des questions et à analyser les idées
- conçoit, met en oeuvre et surveille les adaptations et les plans de programme individualisés afin qu'ils répondent aux besoins individuels de l'élève
- effectue toutes les étapes du processus de planification de programme, conformément aux exigences, notamment en participant aux équipes de planification de programme
- évalue, adapte et modifie les ressources pédagogiques, les technologies et les ressources d'évaluation afin de tenir compte des besoins de tous les élèves sur le plan de l'apprentissage, notamment des élèves ayant des besoins spéciaux
- utilise les dernières recherches et connaissances objectives sur l'éducation pour mettre en évidence et mettre en oeuvre les stratégies d'enseignement dont il est prouvé qu'elles ont le plus gros impact sur l'apprentissage de l'élève
- ajuste rapidement son enseignement en fonction de l'évolution des besoins de l'élève sur le plan de l'apprentissage

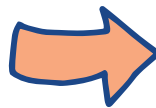
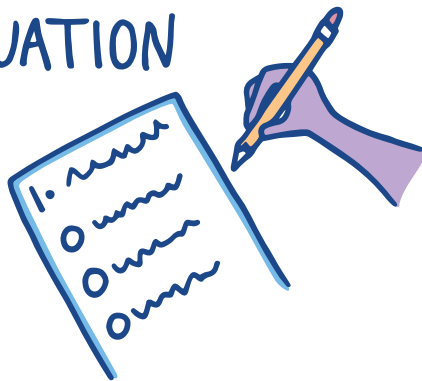
Pour consulter le document complet sur les normes d'enseignement, veuillez visiter le site Web ÉduPortail.

3

NORMES D'ENSEIGNEMENT

**L'enseignant s'appuie sur l'évaluation
au service de l'apprentissage et l'évaluation
de l'apprentissage pour guider son
enseignement et l'apprentissage de l'élève.**

ÉVALUATION



DONNÉES



PROGRÈS
DE L'ÉLÈVE



Norme 3

L'enseignant s'appuie sur l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage pour guider son enseignement et l'apprentissage de l'élève.

Attributs

L'enseignant

- s'engage à adopter des pratiques d'évaluation justes, équitables, conformes aux règles d'éthique et tenant compte des différences culturelles, y compris quand il s'agit de l'utilisation des données issues de l'évaluation
- respecte les différents styles d'apprentissage des élèves et les diverses formes d'évaluation nécessaires pour que chaque élève puisse montrer les connaissances qu'il a acquises
- est conscient du rôle que jouent l'exactitude, la validité et la fiabilité dans l'évaluation de l'élève
- collabore avec des spécialistes pour sélectionner et concevoir des évaluations appropriées

Connaissances

L'enseignant

- comprend la démarche pour évaluer et utiliser les données d'évaluation en provenance de multiples sources (salle de classe, école, CRE ou conseil scolaire, province, etc.) pour mettre en évidence
- les écarts au niveau du rendement des élèves dans l'apprentissage et orienter son enseignement
- sait quand et comment utiliser l'évaluation au service de l'apprentissage et l'évaluation de l'apprentissage
- sait comment mettre en évidence les préjugés dans l'évaluation de l'élève et prendre des mesures en vue de garantir l'équité de l'évaluation de tous les élèves
- comprend l'éventail des différents types d'évaluation de l'élève, leur fonction et les facteurs influençant le choix des évaluations, leur déroulement et leur correction
- sait comment adapter les évaluations, notamment pour les élèves ayant des besoins spéciaux
- sait comment préparer l'élève aux différents types d'évaluation, en exploitant des stratégies de révision, en lui enseignant des compétences nécessaires pour la participation aux tests et en le familiarisant avec les divers formats des évaluations

Compétences

L'enseignant

- intègre l'appréciation du rendement et l'évaluation de l'élève à tous les niveaux dans son travail, y compris dans la planification et dans l'enseignement proprement dit
- fait correspondre l'évaluation de l'élève aux résultats d'apprentissage et collabore avec l'élève pour fixer des buts pour sa progression, notamment avec des résultats d'apprentissage qui tiennent compte du contexte minoritaire et favorisent la construction identitaire de l'élève
- collabore avec les élèves pour définir des buts quant aux progrès souhaités par rapport aux résultats d'apprentissage
- conçoit, adapte et sélectionne des activités d'évaluation appropriées qui tiennent compte des différences individuelles en matière d'apprentissage et favorisent un enseignement tenant compte des différences culturelles
- utilise une combinaison d'évaluations formatives et d'évaluations sommatives
- analyse les informations en provenance de diverses sources pour faciliter l'offre d'une évaluation équitable et adaptée aux besoins de l'élève
- communique aux élèves les résultats d'apprentissage et les critères de réussite
- fait en sorte que l'élève participe activement au processus d'évaluation, en l'invitant à participer à l'élaboration des critères de réussite, à contrôler lui-même ses propres progrès et à communiquer ce qu'il a appris
- fournit à l'élève des commentaires descriptifs de façon rapide et précise
- constitue et tient à jour des dossiers rassemblant les documents qui montrent les progrès de l'élève, afin d'assurer la communication à ce sujet
- communique régulièrement avec les parents afin de leur faire part des progrès de leur enfant

Pour consulter le document complet sur les normes d'enseignement, veuillez visiter le site Web ÉduPortail.



L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.



Norme 4

L'enseignant crée un milieu d'apprentissage positif et sûr.

Attributs

L'enseignant

- a conscience de l'importance du rôle des relations positives dans la mise en place d'un milieu d'apprentissage sûr et sécurisé, dans lequel les élèves ont le sentiment d'être reconnus à leur juste valeur et se reconnaissent à leur juste valeur les uns les autres
- a conscience de l'incidence de la diversité du contexte familial, du vécu, des compétences, des aptitudes, des points de vue, des talents et des champs d'intérêt sur le comportement de l'élève
- reconnaît que l'enseignant est un modèle pour ses élèves et est quelqu'un qui non seulement enseigne, mais aussi valorise les comportements positifs de la part de l'élève
- s'engage à favoriser le développement socioaffectif et le bien-être de l'élève

Connaissances

L'enseignant

- connaît bien les divers facteurs ayant une incidence sur le comportement de l'élève : la culture, le vécu, le statut socioéconomique, les styles d'apprentissage, les stades de développement et la santé physique, socioaffective et mentale
- a de vastes connaissances sur les bonnes techniques de gestion de classe, les stratégies progressistes de gestion du comportement et les approches fondées sur la justice réparatrice qui produisent de bons résultats
- connaît le Code provincial de conduite dans les écoles et les autres textes de loi, politiques et procédures ayant de la pertinence vis-à-vis du comportement de l'élève

Compétences

L'enseignant

- instaure et garantit l'offre d'un milieu d'apprentissage sécurisant, qui prend en compte, valorise et favorise la diversité des élèves, notamment des différences culturelles et linguistiques
- met en place des relations positives qui soutiennent l'élève et sont caractérisées par un respect mutuel
- donne l'exemple et favorise l'adoption de comportements sociaux positifs, en enseignant à l'élève comment se livrer à des interactions respectueuses les uns avec les autres, bien se comporter dans des cadres scolaires spécifiques
- et faire une utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication

- offre à l'élève des occasions de développer les compétences qui lui permettent de plaider sa cause, tout en assumant la responsabilité de son propre comportement
- offre un programme approprié en vue de faciliter la participation positive et la participation de tous les élèves
- gère des routines en salle de classe qui favorisent des comportements positifs de la part de l'élève pendant diverses activités, notamment dans l'enseignement en groupe, lors des transitions entre activités d'apprentissage et lors de l'utilisation des ressources pédagogiques
- se conforme aux attentes relatives au comportement de l'élève qui s'appliquent à l'échelle de l'école tout entière
- fait participer l'élève à la définition des attentes concernant le comportement en salle de classe, à la mise en oeuvre de ces attentes et à la surveillance de son propre comportement
- emploie des approches préventives axées sur la justice réparatrice pour l'adoption de comportements positifs de la part de l'élève à tous les âges et à tous les stades du développement
- s'inspire d'un éventail de stratégies de gestion du comportement qui sont équitables, justes, progressives et centrées sur l'élève et qui respectent sa dignité
- applique les sanctions de façon cohérente lorsque l'élève ne respecte pas les attentes sur le plan du comportement
- s'associe en partenariat avec les parents, ses collègues et d'autres spécialistes professionnels pour aider l'élève ayant des problèmes de comportement
- signale immédiatement tout comportement inacceptable de la part d'un élève qui le met en danger ou met en danger ses camarades ou le personnel de l'école, en y incluant les comportements discriminatoires ou racistes
- renvoie aux services d'appui les élèves ayant des problèmes chroniques ou des problèmes de santé mentale, conformément à ce qui est prescrit dans le cadre du processus de planification de programme
- assure l'élaboration, la mise en oeuvre et la surveillance des adaptations et des plans de programme individualisés basés sur les difficultés individuelles de l'élève et siège aux équipes de planification de programme
- met en oeuvre toutes les lignes directrices, directives et procédures pertinentes concernant le comportement de l'élève, en respectant notamment les exigences relatives à l'enregistrement des informations, à la mise à jour de la documentation dans les dossiers et au signalement des cas de comportement inacceptable de la part de l'élève

Pour consulter le document complet sur les normes d'enseignement, veuillez visiter le site Web ÉduPortail.



L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.



Norme 5

L'enseignant participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière.

Attributs

L'enseignant

- attache de l'importance aux recherches portant sur l'éducation et au perfectionnement professionnel, ainsi qu'à leur incidence sur la pratique de l'enseignement
- s'engage à être un apprenant à vie et se livre continuellement à un travail de réflexion sur soi, d'exploration professionnelle et du perfectionnement professionnel, en s'inspirant de diverses sources
- a conscience de l'importance de ses contributions au perfectionnement professionnel de ses collègues
- attache de l'importance à l'apprentissage collaboratif, en se concentrant sur l'amélioration de l'apprentissage pour tous les élèves

Connaissances

L'enseignant

- reste à jour à l'égard des théories de l'éducation et de l'innovation en éducation, de l'évaluation, de la planification des programmes et de la gestion de classe, ainsi qu'à leurs applications en salle de classe
- sait comment accéder à des activités du perfectionnement professionnel pour favoriser son épanouissement professionnel et guider sa pratique de l'enseignement en salle de classe
- sait comment utiliser des données en provenance de diverses sources pour la prise de décisions relatives à son perfectionnement professionnel

Compétences

L'enseignant

- participe activement à des activités du perfectionnement professionnel qui l'aident à assumer ses responsabilités professionnelles, notamment sur le contenu des matières, la pédagogie, l'évaluation, l'utilisation des technologies, la prise en compte des différences culturelles et linguistiques et le processus de planification de programme
- fait correspondre ses activités du perfectionnement professionnel aux priorités du CRE ou du conseil scolaire et du ministère, notamment en ce qui a trait à la littératie, à la numératie et à la préparation au monde du travail

- incorpore ses activités du perfectionnement professionnel dans son Plan de perfectionnement professionnel
- accède à tout un éventail de possibilités de perfectionnement professionnel en provenance de multiples sources, notamment des responsables de l'encadrement, des mentors et des collègues
- participe aux activités du perfectionnement professionnel parrainées par l'école, le CRE ou le conseil scolaire et la province et apporte sa contribution à ces activités
- participe aux activités du perfectionnement professionnel en tant qu'apprenant à vie, qui cherche constamment à réfléchir à sa pratique de l'enseignement
- participe à des activités de perfectionnement professionnel portant en priorité sur les valeurs que sont l'équité, la justice, la diversité et l'intégration, notamment en ce qui a trait aux stratégies portant sur la pédagogie en milieu minoritaire, l'identité culturelle et la maîtrise de la langue française
- s'engage dans des activités du perfectionnement professionnel en collaborant avec ses collègues, ce qui inclut des conversations professionnelles
- effectue des activités du perfectionnement professionnel fondées sur les recherches en éducation et sur des données objectives, afin de se tenir au courant de ce qui se fait dans la profession
- examine, analyse et utilise les données recueillies dans la salle de classe, dans l'école, dans le CRE ou le conseil scolaire et dans la province pour mettre en évidence les besoins sur le plan de l'apprentissage et du comportement et pour orienter son enseignement
- s'engage dans des activités de perfectionnement professionnel se rapportant aux programmes et aux services destinés à l'élève ayant des besoins spéciaux
- fait preuve de respect pour ses collègues et les animateurs quand il participe à des activités de perfectionnement professionnel, en étant assidu, ponctuel et actif



Pour consulter le document complet sur les normes d'enseignement, veuillez visiter le site Web ÉduPortail.



L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.



Norme 6

L'enseignant adopte une conduite professionnelle pour donner une bonne image de la profession enseignante.

Attributs

L'enseignant

- favorise l'excellence dans l'enseignement et prodigue un enseignement de grande qualité à tous les élèves
- s'engage à défendre les intérêts de tous les élèves et à favoriser leur bien-être et leur réussite
- attache de la valeur à la communauté scolaire et est conscient de l'importance de l'engagement communautaire, de la collégialité dans les relations et des partenariats en éducation
- est conscient de l'influence des enseignants sur la réussite de l'élève
- s'engage à favoriser la confiance du grand public vis-à-vis de la profession enseignante, en faisant preuve d'honnêteté, d'intégrité et de transparence
- soutient et défend les principes démocratiques dans l'éducation, notamment la liberté, la diversité, le civisme, la justice sociale et le respect de l'environnement

Connaissances

L'enseignant

- connaît les responsabilités des enseignants sur le plan déontologique, juridique et professionnel telles qu'elles sont définies par l'école, le CRE ou le conseil scolaire, la province et le ministère dans le cadre des politiques et des conventions collectives
- comprend ses rôles et responsabilités dans le cadre du travail avec les agences partenaires
- connaît bien les priorités et les attentes que l'école, le CRE ou le conseil scolaire et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont à l'égard des enseignants
- comprend le processus de planification pour la réussite scolaire et son rôle dans le processus d'amélioration des écoles
- comprend l'importance de l'adoption d'une conduite professionnelle dans l'utilisation personnelle des réseaux sociaux

Compétences

L'enseignant

- donne l'exemple en s'imposant des normes exigeantes dans l'enseignement, en matière de collégialité, d'honnêteté, d'intégrité, d'équité et de transparence
- fait preuve de zèle lorsqu'il s'agit de veiller au bien-être et à la dignité de l'élève et de plaider la cause de l'élève
- entretient des relations professionnelles de collaboration et de respect avec l'élève, les parents, ses collègues et les autres partenaires du système éducatif
- donne l'exemple d'une personne professionnelle sur le plan de l'habillement, de la ponctualité, de la communication et de la conduite dans l'école, dans la communauté et en ligne
- contribue à instaurer un climat accueillant de collaboration et d'intégration de tous dans la communauté scolaire en participant aux activités de l'école et en créant des partenariats avec la communauté, notamment en s'engageant en faveur de la langue et de la culture acadienne et française
- respecte la réglementation de l'école, du CRE ou du conseil scolaire et de la province et suit les instructions des personnes en position d'autorité
- respecte les exigences de confidentialité se rapportant à son travail, notamment en ce qui concerne l'enregistrement, le stockage, la consultation, la diffusion et le traitement des renseignements
- participe au processus d'évaluation de son travail
- respecte toutes les obligations d'ordre juridique, déontologique, contractuel et professionnel s'appliquant à ses attributions
- fait preuve d'un engagement professionnel en faveur de l'éducation
- exécute toutes les tâches professionnelles exigées par le CRE ou le conseil scolaire et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- contribue à l'élaboration et la mise en oeuvre des plans pour la réussite de l'élève
- respecte son obligation de signalement quand il soupçonne des cas de maltraitance ou de négligence des enfants, conformément aux politiques et aux textes de loi pertinents

Pour consulter le document complet sur les normes d'enseignement, veuillez visiter le site Web ÉduPortail.